



Attestation domicile

- ✓ Cette attestation est délivrée uniquement à la demande d'un organisme étranger
- ✓ Présence obligatoire du demandeur

Formalités :

- Demande à faire auprès de la mairie de votre domicile.
- Apporter votre carte d'identité
- Fournir un justificatif de domicile à votre nom.

Pour les jeunes hébergés chez leurs parents : attestation d'hébergement accompagné d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité d'un des parents.

*Le service population vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00 - le samedi matin de 9h00 à 12h00.*

Mairie de Sciez
614, avenue de Sciez - BP 20
74140 Sciez
Tél : 04 50 72 60 09
accueil@ville-sciez.fr